



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Face au nettoyage ethnique en Cisjordanie, l'inaction est criminelle !

Question écrite n° 16511

Texte de la question

M. Abdelkader Lahmar alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'intensification de la colonisation et du nettoyage ethnique en Cisjordanie occupée menés par le Gouvernement israélien. Dans un nouveau rapport publié le 10 juin 2026, Amnesty international décrit comment les autorités israéliennes accélèrent l'annexion de la zone C de la Cisjordanie occupée en menant une campagne de nettoyage ethnique visant les communautés bédouines et pastorales palestiniennes, tout en commettant le crime contre l'humanité de transfert forcé. L'enquête de l'ONG conclut que la politique d'annexion du gouvernement israélien actuel – déjà largement documentée par des travaux précédents – s'accélère et s'amplifie fortement. Cette campagne de nettoyage ethnique est menée et soutenue par l'État et non par des colons « voyous » ou des ministres « extrémistes ». Les condamnations et sanctions, européennes ou françaises, visant des individus ou des groupes d'individus et non l'État d'Israël dans son ensemble, sont donc sans impact car elles ne s'appliquent pas à l'échelle appropriée. Amnesty international a constaté une augmentation exponentielle de la violence perpétrée par des colons qui, avec le soutien de l'État, terrorisent et expulsent des milliers de Palestiniens et de Palestiniennes pour annexer leurs terres. Des populations palestiniennes toujours plus nombreuses sont encore aujourd'hui exposées à un grave risque de déplacement. Il est plus qu'urgent de protéger ces personnes et leur droit à vivre sur leurs terres. Les États doivent mettre un terme aux relations commerciales, de coopération et d'investissement qui permettent l'occupation illégale, l'apartheid et le nettoyage ethnique et imposer des sanctions aux responsables impliqués. La communauté internationale a été soit complice, soit bien trop passive face aux violations flagrantes et répétées du droit international commis par Israël et face au mépris avec lequel il traite les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies. L'accélération du nettoyage ethnique commis par Israël contre la population palestinienne doit inciter la communauté internationale à réagir contre l'annexion de la Cisjordanie. La France, si elle souhaite rester fidèle aux valeurs républicaines et à ses engagements internationaux, doit agir. La passivité et la frilosité actuelle du Gouvernement sont intolérables. Face à un nettoyage ethnique, l'inaction est complice et criminelle. La République doit affirmer clairement que le temps du consentement tacite au nettoyage ethnique et à l'annexion perpétrés par Israël est terminé. Cela commence par la dénonciation de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'État d'Israël, réclamée par plus d'un million de citoyennes et de citoyens à travers l'Europe. Il lui demande donc quelles sont les initiatives en ce sens que le Gouvernement compte prendre dans les jours et semaines à venir.

Données clés

Auteur : [M. Abdelkader Lahmar](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16511

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5855